



Commune de Haute-Amance

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 02 juillet 2025, à 20h00, en mairie de Haute-Amance, à Hortes.

Étaient présents : Jean-Philippe BIANCHI, Christian ANDRÉ, Pierre CHAPUSOT, François DEMONT, Jean-Louis GIRARDOT, Jean-Marie GUICHARD, Luc HUMBLLOT, Michel MARCHISET, Maryse MOISSON, Gislain PERNOT et Jean-Jacques TORRECILLA.

Martin CHEMENT et Céline MARQUELET avaient donné pouvoir respectivement à François DEMONT et Jean-Louis GIRARDOT. Damien BURÉ était excusé.

Elaboration d'un schéma directeur pour l'eau potable, porté par la CCSF

La compétence de gestion de l'eau potable, dont le transfert vers les communautés de communes était envisagé, devrait rester communale. Pour pouvoir bénéficier de subventions en cas de travaux à effectuer, un schéma directeur sera désormais nécessaire. Or, la réalisation de ce schéma directeur est lourde. Ce schéma sera valable 10 ans et devra être remis à jour par la suite. Une solution pour amoindrir les coûts serait que la Communauté de Communes des Savoir-Faire (CCSF) porte ce schéma. La CCSF organise donc le recensement des communes intéressées par une « commande groupée ». Ensuite, le coût de la réalisation de chaque schéma sera chiffré et les communes décideront ou non de faire établir ce document.

A l'unanimité, il a été décidé de donner un accord de principe à la CCSF pour intégrer l'étude de réalisation d'un schéma directeur de l'eau potable pour 3 villages de Haute-Amance : Hortes, Rosoy-sur-Amance et Troichamps. Le syndicat des eaux de Montlandon-Celsoy devra délibérer s'il est intéressé par cette proposition de la CCSF.

Achat de devant de porte

M. et Mme Martin ont fait part de leur souhait d'acquérir un devant de porte devant une grange qu'ils possèdent Rue de Langres, à Hortes. Cette acquisition a été validée à l'unanimité. Pour un achat de devant de porte, le coût du mètre carré avait été fixé par une délibération antérieure à 2,30 €.

Renouvellement du bail pour les locaux de l'ADMR

Le bail actuel arrivant à échéance, il a été décidé de proposer un nouveau bail à l'association ADMR. Celui-ci sera de 3 ans au lieu de 9 actuellement car une réflexion sur les locaux communaux va être lancée, en lien avec la construction du nouveau groupe scolaire. Le montant du loyer restera inchangé, à 100 € par mois, montant identique depuis 18 ans, mais les frais d'électricité seront désormais à la charge du locataire. Les luminaires ont été changés il y a quelques temps déjà et les radiateurs électriques seront remplacés prochainement afin de réduire les coûts liés à l'électricité pour l'association.

Subvention à l'Association « Nos élèves de Haute-Amance »

Les élèves de l'école maternelle de Haute-Amance ont effectué un séjour à la Maison de Courcelles au cours de l'année scolaire. Sur un budget total de 4 004 €, une fois les subventions du Conseil départemental, du Conseil régional, de la CCSF et de l'association de parents d'élèves « Nos élèves de Haute-Amance », il restait une grosse somme à financer.

Il a été décidé, à l'unanimité, de verser une subvention de 1 800 € à l'association « Nos élèves de Haute-Amance » afin d'aider l'école maternelle. Il a été dit également qu'à l'avenir, une meilleure coordination entre les écoles, l'association de parents d'élèves et la municipalité devra être mise en place afin de travailler sur les plans de financement des projets et de prévoir les aides éventuelles à apporter.



Subvention à l'École de musique des Fa Sonneurs

Une réflexion sur l'avenir de l'École de Musique des Fa Sonneurs avait été lancée lors de la séance de conseil municipal du 2 juin dernier il avait été décidé que des contacts seraient pris avec la Communauté de Communes (CCSF) et la Commune de Fayl-Billot.

Une rencontre a eu lieu à Corgirnon le jeudi 5 juin, en présence du Président de la CCSF, du Maire de Fayl-Billot et de ses adjoints. La Commune de Haute-Amance était représentée par François DEMONT, Michel MARCHISET et Jean-Jacques TORRECILLA. Lors de ce temps d'échange, un rappel du fonctionnement actuel des 3 écoles de musique présentes sur le territoire de la CCSF a été fait puis toutes les parties en présence ont présenté leur analyse de la situation et les efforts qu'elles étaient prêtes à réaliser.

Lors de la séance de conseil municipal du 2 juillet, Jean-Philippe BIANCHI, membre de l'association, a quitté la salle. Après un rappel de l'entrevue avec la CCSF et les élus de Fayl-Billot, un long débat a eu lieu. Il a été finalement décidé, par 8 voix pour et 4 voix contre, une subvention exceptionnelle de 5 000 €, comme celle votée quelques jours auparavant par le conseil municipal de Fayl-Billot.

Toutefois, le versement de cette subvention est assujéti au lancement de démarches pour que l'École de musique des Fa Sonneurs intègre l'École de musique intercommunale, ce qui a semblé la seule issue possible et viable à long terme aux membres du conseil municipal. L'idée est donc de permettre à l'École de musique des Fa Sonneurs de continuer à fonctionner le temps que le passage dans le giron intercommunal puisse se réaliser. Cette subvention exceptionnelle ne sera versée qu'après avoir reçu les documents actant de l'engagement des démarches auprès de la CCSF.

Clocheton de la mairie de Rosoy

Le clocheton de la mairie de Rosoy avait été déposé pour être rénové. Sa réapparition sur le toit est prévue le 18 juillet.

Côte des Vannes

Avec la fermeture d'une route d'accès à Celsoy, le trafic routier a fortement augmenté dans la Côte des Vannes à Montlondon, entraînant une dégradation de la chaussée. Le Conseil départemental a accédé à la demande de la Commune et a décidé de refaire les bords de route et les accotements.

Travaux

Les travaux Rue Saint-Didier, à Hortes, se prolongent un peu avec des réalisations supplémentaires (remplacement de canalisations) dans des rues adjacentes. La fin des travaux est prévue fin août avec la pose du revêtement dans la rue. Conscients des désagréments causés aux riverains, nous leur demandons encore un peu de patience et invitons les usagers de cette rue à rouler à une allure modérée.

Les abris de car pour le ramassage scolaire ont été remplacés à Hortes et Rosoy-sur-Amance. Les travaux concernant l'abri de Montlondon sont prévus d'ici la fin de l'année.

Les travaux du nouveau groupe scolaire ont enfin débuté. Il s'agit en premier lieu de la réalisation du terrassement.

Alerte sécheresse : restriction de l'usage de l'eau

La Préfète de la Haute-Marne a placé le département en « Alerte sécheresse ». Il y a quelques règles à respecter : **interdiction d'arroser le jardin** sauf les potagers entre 20h et 8h, **interdiction de laver les véhicules** hors des stations économes en eau, **interdiction de remplir les piscines et les spas** sauf remise à niveau, **fermeture des fontaines** sauf celles en circuit fermé, **interdiction de laver les voiries, terrasses et façades** sauf si ces travaux sont réalisés par une collectivité ou une entreprise. **Nous comptons sur l'esprit citoyen de chacun pour préserver la ressource en eau en respectant ces règles.**